

ABONNEMENTS:

Un an (Suisse) Fr. 4. —
Six mois » » 2. 50
Trois mois » » 1. 50
Etranger: Port en sus

AVEC BULLETIN OFFICIEL:

Un an . . . Fr. 5. 50
Six mois . . . » 3. 50
Trois mois . . . » 2. —

NOUVELLISTE VALAISAN

ANNONCES:

La ligne ou son espace
Valais 15 cent. — Suisse 20 cent.
Etranger 30 cent.
Réclames: 50 cent. la ligne.
Minimum p^r une annonce 75 cent.
Les annonces et réclames sont re-
çues exclusivement par l'agence de
publicité Haasenstein & Vogler, Sion,
Lausanne, Montreux, Genève, Fri-
bourg, etc. et au Bureau du Journal.
Rédaction, Administration, Bureau du Journal
ST-MAURICE
Téléphone — Téléphone

Journal du Matin, paraissant à ST-MAURICE, le MARDI, le JEUDI et le SAMEDI

Après le Vent, la Tempête

Qui sème le vent récolte la tempête, et qui sème la calomnie et le mensonge récolte des coups de poing sur l'œil, des vitres cassées, des incendies et des morts.

Tous les inconscients qui ont donné dans le piège si grossièrement tendu par la franc-maçonnerie et qui ont cru faire œuvre humanitaire en protestant hautement contre l'exécution, en Espagne, de l'anarchiste Ferrer, cherchent maintenant une issue pour sortir de l'impasse terrible où ils se sont engagés avec tant d'étourderie.

Le Journal de Genève et la Gazette de Lausanne se trouvent dans cette situation.

Les articles, certes, se succèdent aux articles, mais combien changés ! Ce n'est pas encore de la lecture complètement saine, mais ce n'est plus, du moins, de la prose insensée, de la prose à allumettes.

Ecoutez le Journal de Genève de dimanche :

Les manifestations et les tumultes de Paris, Rome, Florence, Milan et autres lieux paraissent, à première vue, donner raison à ceux qui ont condamné Ferrer ou qui ont applaudi à son exécution. Incendier des voitures publiques, renverser des réverbères assaillir, tuer et blesser les agents, créer le désordre en permanence dans la rue, comme à Paris; proclamer la grève générale et dévaster des boutiques, comme à Rome; tendre des fils de fer, comme à Florence, pour faire tomber les cavaliers chargés de rétablir l'ordre et la circulation et frapper à terre ces soldats à coups de pierres et de bâtons: élever des barricades comme à Milan; assaillir les consulats d'Espagne dont les titulaires sont le plus souvent d'honorables commerçants absolument étrangers aux faits de Barcelone, ce sont là des faits insensés et criminels. On dira, en effet, que la cause de Ferrer était bien celle de l'anarchisme, et qu'en exécutant le condamné de Montjuich on a supprimé un des principaux apôtres de cette école qui a érigé le crime en système politique.

Notre confrère n'a plus à faire qu'un petit sacrifice d'amour-propre et, au lieu de se servir d'expressions comme celles-ci: *paraître à première vue, on dira, reconnaître loyalement qu'il s'est trompé ou qu'il a été trompé.*

Ah! la presse anglaise et la presse allemande ont été autrement prudentes!

Elles ne se sont pas emballées aux premières dépêches qui contenaient autant de mensonges que de mots.

Mensonge que Ferrer personnifiait la liberté de penser! C'était un tyran en Espagne qui exigeait, de ses rares disciples, une parfaite communion d'idées et de langage, faute de quoi il les repoussait de son sein où se cachaient tant de bombes.

Mensonge que le peuple espagnol se soulevait contre l'exécution. Ferrer était profondément antipathique. Les socialistes eux-mêmes le détestaient.

Et Barcelone, ordinairement si prompt à l'émeute, avait appris avec indifférence, voire même avec soulagement, la fin du chef occulte de l'anarchisme. C'est le Matin, journal anticlérical par excellence, qui s'est rendu à cette constatation, après une enquête sur les lieux.

Mensonge que Ferrer avait été condamné en dehors de la Loi. Les Juges ont suivi pour lui la procédure en usage, en Espagne, lorsque les garanties constitutionnelles sont suspendues.

Mensonge donc que Ferrer était innocent des troubles sanglants et des soulèvements criminels du mois de juillet puisqu'il a été reconnu coupable par tous les Juges qui composaient un Tribunal régulier.

Le Journal de Genève s'est conséquemment basé sur une accumulation de mensonges pour participer à un de ces mouvements révolutionnaires de foule dont il est toujours difficile de calculer les conséquences.

Car, enfin, si tant de journaux libéraux et même conservateurs n'avaient pas donné, inconsciemment nous voulons le croire, leur appui à cette levée de boucliers, ils n'auraient pas, aujourd'hui, à déplorer des manifestations qui sont une honte pour le monde civilisé.

Les sauvages ne vont pas endommager la hutte du voisin, sous le prétexte qu'un des leurs a été puni par le chef.

Gageons que si les événements de Barcelone s'étaient produits en Suède ou en Hollande, le Journal de Genève n'aurait pas porté le même jugement sur la condamnation et l'exécution de Ferrer!

Il est juste d'ajouter que la franc-maçonnerie n'aurait donné aucun mot d'ordre.

Ce qu'on a voulu atteindre et frapper, ce sont les idées religieuses que personifie l'Espagne catholique.

Tout est là.

CH. SAINT-MAURICE.

LE FR. FERRER

Extrait du répertoire maçonnique: FERRER (Francisco), ancien professeur d'espagnol au G. O., anarchiste, directeur de l'Ecole moderne à Barcelone.

Revue du Très Grand Orient, mars-mai 1902 (page 85).

Cette simple note explique la fureur internationale qui a éclaté à l'annonce de l'exécution de Ferrer.

La secte s'est sentie frappée au cœur.

Les apaches de Ferrer

Les apaches sont vraiment indisciplinés. Ils abusent de l'enthousiasme en faveur de Ferrer. Après ceux de Paris, ceux de Lyon, ceux de Genève.

C'est à ce point, que le Temps, journal protestant, s'écrie:

Assez de manifestations publiques! Elles n'ont jamais eu d'utilité, elles ne peuvent plus être qu'odieuses et nuisibles.

Dès le premier jour, les professionnels de l'émeute et du pillage ont débordé les personnes animées de passions généreuses. Elles n'avaient pas prévu le concours de ces auxiliaires dangereux, nous voulons bien le croire; il ne leur est pas moins acquis désormais.

Eh! oui, et quoi qu'ils fassent, le concours des apaches est acquis aux vengeurs de Ferrer. Ils sont inséparables.

Pourquoi le Confédéré de Martigny s'inspire-t-il plus des organes avancés vers l'extrême gauche que des organes de son opinion!

La presse libérale espagnole est unanime à flétrir Ferrer et le bruit qui se fait dans le monde autour de ce nom.

Excitations au meurtre

La Suisse de samedi contient deux articles qui sont de vraies excitations à l'assassinat du roi d'Espagne.

C'est un peu fort tout de même.

Et le Conseil fédéral devrait mettre ordre à ce dévergondage de substantifs incendiaires.

Les calomnies

Encore une qui s'effondre.

L'autre jour, c'était le démenti de l'arrestation du défenseur de Ferrer et même de celle de deux de ses juges.

Aujourd'hui, c'est le démenti que deux Français auraient été fusillés dans les fossés de Montjuich.

Quoi encore?

ECHOS DE PARTOUT

Le lièvre et l'octroi. — Un chasseur parisien vient d'être le héros d'une mésaventure amusante.

Ce brave Nemrod s'en revenait de tirer le lièvre dans les environs de la capitale. Il rapportait trois magnifiques bêtes, dont une vivante. Quand il arriva à l'octroi, il dut ouvrir sa gibecière et exhiber son butin. Le lièvre vivant profita de cette circonstance inespérée pour détalier. Il passa la porte des fortifications et alla se terrer quelque part. On perdit sa trace.

Le chasseur devait-il payer le droit d'entrée pour le fugitif qu'il ne possédait plus? Les gabelous furent assez d'avis qu'il payât, mais lui s'y refusa. Il avait apporté un lièvre, soit; mais il ne l'avait pas introduit. C'était de son plein gré que l'animal aux longues oreilles s'était enfui du carnier et avait fait son entrée dans l'enceinte de la ville.

Les deux parties ne pouvant s'entendre, on décida d'en référer à l'administration centrale des douanes, qui étudie ce grave problème.

L'Université de Neuchâtel. — A l'occasion de la transformation de l'Académie de Neuchâtel en Université, le Conseil d'Etat a décidé d'annexer à la faculté de droit une section des sciences commerciales avec une chaire spéciale destinée à cet enseignement, (bilan, économie commerciale, banque, bourse, monnaies, organisation et comptabilité industrielles, etc.) D'autres cours seront encore institués: statistique commerciale, histoire du commerce, etc. Les étudiants en sciences commerciales suivront en outre les cours de droit, économie politique, de langues modernes. Il sera créé un diplôme d'aptitude à l'enseignement commercial, licencié ès-sciences commerciales.

La scie à vent. — Ce genre de construction était autrefois assez fréquent dans le haut Jura où l'eau courante est si rare. Il en existe encore une aux Charbonnières non loin du lac des Taillières, à 1147 mètres d'altitude; elle porte la date 1772; la scie est mise en mouvement par une roue à grandes ailes tout comme un moulin de Hollande. Cette curieuse construction vient d'être restaurée — habilement assure-t-on et en conservant l'armature des grandes ailes faisant, dans nous notre Jura une silhouette imprévue.

Domestiques américains. — La jeune Amérique, qui cherche toutes les occasions de confondre la vieille Europe, nous fait part de décisions prises à l'Union générale des domestiques de Chicago. Les voici:

1. Le travail ne pourra commencer avant cinq heures du matin et cessera après le repas du soir, dès que la vaisselle sera enlevée et lavée; les domestiques auront le droit de disposer de deux heures tous les après-midi et d'au moins deux soirées par semaine;

2. Dans le cas où les domestiques désiraient faire partie d'un club, les maîtres n'ont pas le droit de s'y opposer; de même ils n'ont pas le droit de les empêcher de recevoir un petit nombre d'amis, à condition que les domestiques fournissent les victuailles;

3. On n'a pas le droit d'interdire à des personnes amies l'accès de la cuisine et du corridor de l'escalier de service; les membres de la famille n'ont pas le droit d'intervenir, en des occasions pareilles, et d'interrompre la conversation;

4. Les domestiques doivent avoir, le lundi, suffisamment de temps pour visiter les magasins, où elles jouiront des mêmes privilèges que leurs maîtresses.

Notre voix. — M. Marage, le professeur de physique de la Sorbonne, vient de faire de curieuses expériences sur la résistance de la voix de l'homme et de la voix de la femme.

Ayant mesuré l'effet produit pendant la conversation par des voix mâles et par des voix de femmes, et ayant mesuré le volume et la pression de l'air qui sort de la bouche, il a trouvé qu'un homme, à parler, se fatigue quatre fois plus vite qu'une femme et celle-ci dépense moins d'effort pour causer que pour... penser.

Le professeur Marage tient sans doute bien peu à ses yeux.

Simple réflexion. — Le grand secret de la fortune, ce n'est pas d'augmenter ses richesses mais de diminuer ses besoins.

Curiosité. — L'île de Terre-Neuve est peut-être la seule terre dépourvue de reptiles et de batraciens: on n'y voit ni serpents ni lézards, ni mêmes de grenouilles ou de crapauds.

Pensée — Soigne bien ta vigne, tu n'auras pas besoin d'envier celle de ton prochain.

Mot de la fin — Mais avec cette robe je ne peux pas m'asseoir!

— Madame, ces robes ne sont pas faites pour s'asseoir, mais pour se promener.

Grains de bon sens

Peut-on divorcer?

Sous ce titre un jeune auteur catholique, M. Robert Ricada, habitant Lausanne, publie une étude historique, critique et sociale, sur l'indissolubilité du mariage.

Les dernières lignes de cette étude, soit les conclusions, en indiqueront la portée pratique, qui est d'appeler une action religieuse et intense contre les ravages grandissants du divorce.

Dans notre civilisation chrétienne, dit-il, nous avons vu le divorce, prohibé par la loi religieuse, avoir des fortunes diverses, tantôt disparu, tantôt reparaisant, discuté et enfin dans quelques pays érigé en loi. Admis législativement, il fut d'abord une arme contre le mariage-sacrement, mariage religieux et indissoluble; de nos jours, nous le voyons se dresser contre le mariage envisagé comme simple contrat civil. S'arrêtera-t-il à ce point? Si l'on n'y met obstacle, il cèdera la place à l'union libre qui n'est autre chose que la prostitution légalisée et généralisée. Voilà pourquoi l'« institution même du mariage marche à grands pas vers ce devenir que les uns appellent faillite, que les autres appellent évolution, qui, sous n'importe quel terme est une ruine, celle de la famille, cause et avant-coureur de bien d'autres ruines. »

Il ne suffit pas de constater ces causes de ruines, il faut y mettre obstacle de tout notre pouvoir, chacun dans notre sphère d'influence. Nous avons vu combien le divorce portait tort à l'individu, qu'il soit enfant, qu'il soit adulte; à la famille, cellule de la société, qu'il disperse et dissout;

à la société, parce qu'il supprime la famille. Se faire le défenseur du mariage religieux, c'est défendre la religion; mais se faire le défenseur du mariage indissoluble, c'est défendre sa patrie. Ce double rôle est assez beau et assez enviable. Pour cela il faut lutter contre l'athéisme et ses fruits, l'égoïsme et le sensualisme régnant dans les hautes sphères sociales. On n'en trouvera le remède que dans la religion chrétienne, et nous ajoutons catholique, parce que celle-là seule présente des ressources de force morale et d'énergie sociale, grâce à ses sacrements. « Le chrétien seul, dit M. de Saint-Auban, a un fil conducteur. Il a un flambeau. L'Evangile lui enseigne des justices et des bontés qui ne sont pas les bontés ondoynes, les précaires justices de l'instinct. Sous prétexte de faire ou de refaire sa vie, il ne défait pas les vies que lui confie la Providence. Il ne sème pas les ruines pour se bâtir un logis mieux à son goût. Il sait que le renoncement est la force rédemptrice, que la douleur de l'homme est peut-être l'élément essentiel des divines créations et que Pascal perce l'énigme lorsqu'il dit que la vie est un long sacrifice qui ne s'achève que par la mort. »

Il faut lutter contre ce théâtre et cette littérature que nous avons stigmatisés comme des véhicules de germes de mort sociale; cette lutte se fera sur le même terrain par la plume comme par la parole. La belle pièce à faire, le vrai roman à écrire montreraient les mirages et les illusions qui nous éblouissent. Nous avons le plus merveilleux modèle de telles productions dans l'œuvre de Paul Bourget « Un divorce »: ce chef-d'œuvre n'enfantera-t-il pas d'autres chefs-d'œuvre?

Il faut lutter enfin dans le domaine de la pratique. Il faut favoriser les lois protectrices des familles peu fortunées, comme la suppression d'impôts aux familles nombreuses, les caisses de retraite familiale, l'extension des jardins ouvriers et autres entreprises qui auront pour but d'assurer la diminution de la misère, trop souvent cause du divorce.

Donc pour supprimer le divorce il faut avoir recours à la loi divine et aux lois humaines. On voit que le travail est immense; à tous ceux de bonne volonté d'enrayer cette « marche vers l'union libre », idéal, prédominance de la force, ruine de l'individu qu'elle peut satisfaire, dans sa jeunesse, mais qu'elle laisse, dès l'âge mûr, désarmé dans l'existence; et enfin, ruine de la société en qui elle brise tous ses rouages faits pour atteindre sa fin, pour marcher vers son but par un progrès matériel et moral incessant. Mais encore une fois, cela ne se peut que sous l'égide et avec le secours de cette admirable religion chrétienne, gardienne des plus pures traditions sociales. »

LES ÉVÉNEMENTS

CONTRASTE Ferrer et l'Opinion

C'est un contraste frappant que le calme absolu de l'opinion publique espagnole, à côté de l'agitation factice entretenue en France, en Suisse et dans certains autres pays, en faveur de Ferrer.

Nouvelles Suisses

La Session

Les Chambres fédérales sont rentrées hier, lundi, en session pour liquider quelques-uns des objets dont elles n'ont pas pu achever la discussion en juin. Leurs séances, qui dureront probablement quinze jours, seront donc surtout consacrées aux affaires courantes. Parmi les tractanda les plus importants, on peut relever la révision du Code des obligations, la réorganisation du Département politique, les comptes et la gestion des chemins de fer fédéraux.

La révision du Code des obligations est une mise au point destinée à coordonner les dispositions de cette loi avec celles du nouveau Code civil. En même temps le législateur en a profité pour rajouter un certain nombre d'articles de ce Code, vieux maintenant d'un quart de siècle environ. Les principales innovations sont contenues dans le titre trente-septième, qui traite du louage de travail, et visant l'introduction du contrat collectif de travail.

Un autre chapitre qui sera vivement discuté sera celui qui contient les dispositions relatives à la presse.

La réorganisation du Département politique ne paraît pas devoir donner ce que l'opinion publique en espérait, à en juger du moins d'après les décisions de la commission du Conseil des Etats, qui, d'accord avec le Conseil fédéral, ne veut pas en revenir à la création d'un Département des affaires étrangères ayant un titulaire permanent. On a déjà tout dit sur les avantages qu'il y aurait pour la Suisse à assurer plus de continuité à ses relations extérieures en chargeant un des membres du Conseil fédéral d'y présider pendant plusieurs années de suite, alors que, aujourd'hui, elles sont confiées au président de la Confédération, qui change chaque année. Mais les meilleurs arguments se heurtent au désir de l'ensemble du Conseil fédéral de conserver lui-même la direction générale des affaires étrangères et à la crainte de la plupart de ses membres d'être tenus à l'écart si l'un quelconque de leurs collègues s'y spécialisait.

La gestion et les comptes des Chemins de fer fédéraux en 1908 avaient été ajournés par le Conseil national à la fin de la session de juin parce que l'on supposait bien qu'ils donneraient lieu à un important débat. Les C. F. F. vont être mis sur la sellette et toute leur situation financière sera examinée à la loupe et à la lumière du très intéressant rapport de la commission du Conseil national. Il est très probable qu'à cette occasion on abordera déjà le relèvement des tarifs préconisé par la direction générale et par la majorité du conseil d'administration. Et souhaitons que l'on donne une fois satisfaction au personnel des chemins de fer. Les Chambres doivent écouter la voix populaire bien plus que les prudences intéressées du Conseil d'Administration!

trevoir, dans son regard, qu'il avait pu douter, une seule seconde, de son innocence. Elisabeth était demeurée dans un grand abattement de cœur et d'âme. On aurait pu lire, sur son visage, la douleur immense, la douleur qui tue.

Elle souffrait sans une plainte; mais, malgré sa force d'âme héroïque elle n'avait plus la moindre espérance sur l'issue heureuse du procès. Après tout, que lui importait l'acquiescement? que lui importaient toutes choses? Max avait pu douter d'elle! Cette blessure, faite à son cœur, était si douloureuse, qu'elle ne ressentait plus les autres tortures. Parfois elle joignait encore les mains pour la prière, et ses mains retombaient dans un geste de suprême lassitude. Alors ses lèvres murmuraient avec résignation: « Mon Dieu, mon Dieu vous m'avez tout donné; vous m'avez tout ôté, que votre volonté s'accomplisse. » Si le géôlier, pris de pitié pour sa résignation sublime, lui faisait entendre quelques paroles d'espoir, elle répondait par un pâle et doux sourire où se lisait l'incrédulité; puis elle retombait aussitôt dans son silence accablé, dédaignant de se plaindre. Sa souffrance était trop profonde, personne ne l'eût comprise: Max avait douté d'elle!...

La porte de sa cellule, en s'ouvrant, n'avait

On dira qu'il y a eu trois bombes à Barcelone.

Oui, trois tentatives criminelles, qui vont encore exaspérer un peu plus la population contre les malfaiteurs anarchistes.

Voici, en effet, d'après un journal peu suspect, le *Matin*, la physionomie de Barcelone en ce moment:

« Soit que la peur ait rendu l'esprit timoré, soit que l'on soit généralement convaincu ici de la culpabilité de Ferrer et habitué aux jugements sommaires, je n'ai entendu qu'un petit nombre de personnes s'élever contre la décision du gouvernement.

» Tant que le sort de Ferrer était en suspens, les anarchistes n'ont pas voulu gêner ses affaires. Maintenant qu'il est mort, ils disent: « Nous sommes là! »

» Cela, monsieur, indigné le peuple de Barcelone qui serait enfin heureux de vivre en paix. Cela excite en lui l'instinct de la vengeance, et soyez certain qu'il ne s'élèverait pas une protestation si on fusillait tous ceux qui ont pris part aux événements de juillet.

» J'ai pu me convaincre par les conversations que j'ai eues avec des gens appartenant à toutes les classes de la société que cette impression est générale. »

A rapprocher cette interview, d'un sénateur espagnol, par l'*Echo de Paris*:

« Mais pourquoi n'a-t-on pas soumis au jugement public la sténographie complète des débats du conseil de guerre, telle que la publient les grands journaux espagnols? Alors l'impression change et on a celle qu'il était absolument impossible à la cour martiale d'acquiescer cet anarchiste de profession et au conseil des ministres de provoquer la grâce du condamné.

» Songez, monsieur, que, depuis de longs mois, Barcelone est le théâtre des exploits des anarchistes et libertaires qui, sous l'impulsion de Ferrer, terrorisent notre ville. Les événements de juillet ont mis en lumière leurs instincts de destruction.

» Eh bien! je prétends qu'en Espagne l'immense majorité de l'opinion n'aurait pas compris que le gouvernement grâciât M. Ferrer, alors que ses complices, de pauvres êtres qu'il a entraînés, qu'il a « illuminés », dont il a armé la main, avaient été impitoyablement fusillés! »

Un autre sentiment, dont les dépêches se font l'écho, c'est la réprobation unanime, en Espagne, de l'ingérance des pays étrangers et surtout de la France dans ses affaires intérieures.

Un journal va jusqu'à dire que c'est « la honte des hontes ».

« L'Espagne est le Pays de la liberté! », déclare l'ambassadeur d'Espagne à Berlin

L'ambassadeur d'Espagne à Berlin, M. Polo de Bernabé, a fait à un ré-

FEUILLETON DU NOUVELLISTE VALAISAN

46

Cruelle vengeance

VI

C'était une scène déchirante. Max répétait, en joignant les mains:

— Je crois en toi... Je crois en toi!

Mais elle, sans répondre, demeurait toujours sur le banc où elle était retombée, la tête en feu l'âme au désespoir. Elle eût moins souffert pour mourir. Max l'avait crue coupable.

VII

La comtesse Zoltany allait être jugée; dès le matin une foule considérable couvrait la place du Palais.

On se hâtait, on se pressait, c'était à qui pénétrerait sous la vaste voûte de l'entrée. Des chevaux piaffaient au coin de rues aboutissant à la place, et des coups amenaient des spectateurs comme pour une première

dacteur du *Lokal Anzeiger* les déclarations suivantes:

— En général, on ne connaît pas la situation politique de l'Espagne, ou on en a une fausse idée. La Constitution de notre pays assure au peuple des libertés beaucoup plus grandes que les Constitutions d'autres Etats, qui comptent parmi les nations les plus civilisées. L'année dernière, j'ai entendu au Parlement, des discours d'une violence telle qu'ils n'auraient pas été tolérés dans les Chambres des autres Etats à régime parlementaire.

» Quant aux écoles indépendantes, il y en a plus qu'on le croit en Espagne. Mais les écoles dites « modernes » n'étaient que des foyers d'anarchisme, où l'on enseignait la destruction de tout ordre social. La tolérance du gouvernement à leur égard a été plus grande que dans n'importe quel pays. et les horribles scènes qui se déroulaient à Barcelone en furent la conséquence.

» Nul ne s'est ému de la répression. Mais aussitôt qu'il s'est agi de Ferrer, « l'aristocratie anarchiste » ne put comprendre qu'on traitât un de ses supérieurs comme un simple mortel.

» Le prêtre ne règne pas en Espagne! L'Etat libre n'a jamais servi l'Eglise, et jamais aucune pression n'a été exercée sur la liberté de conscience. Les révolutionnaires d'aujourd'hui ont plus d'influence sur le citoyen espagnol que n'en auront jamais tous les moines de l'Espagne »

Ferrer jugé par les Anglais

Du *Standard*:

Toute sa vie Francesco Ferrer a été l'ardent champion d'une cause située bien au delà des simples idées républicaines. Socialiste militant, il inclinait fortement à l'anarchie. Homme de peu de culture, d'une intelligence plus qu'ordinaire, il avait hérité d'une Française une fortune qu'il ne partagea pas avec ses frères socialistes, mais qu'il employa, pour une bonne partie, à fonder une école socialiste.

Il y a des raisons de penser qu'il fut l'esprit dirigeant de la propagande qui, depuis de longues années, vise à inculquer à la jeunesse espagnole des idées incendiaires. Les écoles laïques de Barcelone, depuis leur fondation, ont été des séminaires de révolution et de guerre sociale. Les livres mis entre les mains des enfants prêchent la haine de l'Etat et de l'ordre social: « La société, dit l'un de ces livres, est divisée en deux classes: La classe des privilégiés et celle des déshérités. La première s'empare de tous les biens, la seconde meurt de faim. Le capitaliste s'approprie injustement, bien que légalement, les fruits du travail de l'ouvrier. »

Des hommes comme Ferrer peuvent ne pas conduire une bande à l'assaut des églises, mais ils sont parfois plus à blâmer que ceux qui conduisent les incendiaires et pillards. L'intérêt de la société est qu'ils soient punis.

de théâtre. Les journaux avaient tous parlé de ce tragique empoisonnement: un véritable drame.

Et le flot des arrivants grossissait de minute en minute. On s'étouffait dans les larges escaliers de pierre et dans la galerie des Pas-Perdus. Neuf heures venaient de sonner; et, déjà, il était presque impossible de pénétrer dans la salle des assises, vaste de proportions cependant. Il n'y avait plus, dans cette salle, ni un fauteuil, ni une chaise, ni un tabouret à prendre.

Les curieux appartenaient pour la plupart aux grandes familles de la Hongrie. Les Français se tenaient au premier rang ainsi que les Zichy, les Léonoff, la baronne Prater, en un mot tous les brillants invités aux fêtes du mariage. Puis venaient les tenanciers du comte Zoltany; les femmes avec leurs pittoresques costumes, les trois jupons de couleurs différentes, les tresses mêlées de rubans aux couleurs vives; les hommes avec la pelisse brodée et le large pantalon serré au genou et frangé sur la botte hongroise. La presse était à son poste; les témoins rangés sur leurs bancs; les honveds gardaient l'entrée de la salle. Tous, le regard curieux, causaient à voix basse; l'accusée ne pouvait tarder à paraître.

Depuis le jour où Max lui avait laissé en-

Les faux Bœcklin. — L'affaire Rudisuhli, peintre à Bâle, condamné par le tribunal pénal à quatre mois de prison pour avoir fait passer de ses toiles pour des œuvres de Bœcklin, a été reprise vendredi dernier par la cour d'appel.

M. le professeur Schmidt, de Prague, qui avait déjà insisté, dans les débats de la première instance, sur les faux commis par l'accusé, avait été de nouveau chargé d'une expertise. Il a été entendu vendredi matin. Il affirme catégoriquement que les tableaux en question ne sont pas de la main de Bœcklin, mais il ne peut pas dire d'une manière certaine s'ils ont été peints par Rudisuhli, dont la technique est très ressemblante.

Lecture a été donnée des rapports des experts Wurtemberger, Gattiker, Wetti, Schill, Proi s w e k, Emmenegger, ainsi que de celui du restaurateur de tableaux Banz, de Fribourg. Tous les experts en arrivent à la même conclusion: que les tableaux vendus par le prévenu n'étaient pas des toiles de Bœcklin; quelques-uns nient que Rudisuhli ait peint les tableaux incriminés; d'autres experts laissent la question ouverte.

Le fils de Bœcklin, qui séjourne actuellement dans un établissement d'aliénés de Friedmatt, a envoyé une lettre assez confuse dans laquelle il explique qu'il s'agit d'esquisses de sa main.

Le défenseur Dr Albert Fischer, a développé de nouveau ses conclusions tendant à l'acquiescement de l'accusé. Le procureur général a demandé confirmation du jugement de première instance, soit quatre mois de prison pour faux.

Après de longs débats, la cour d'appel a rapporté un verdict d'acquiescement. Rudisuhli a cependant été condamné à tous les frais du procès.

Nouvelles Locales

Décisions du Conseil d'Etat.

Session du Grand Conseil.

Le Conseil d'Etat arrête la liste des tractanda pour la session de Novembre prochain.

Pour St-Maurice

Sont déclarées d'utilité publique les expropriations demandées par la commune de St-Maurice pour la canalisation des eaux de la source de Jerat d'en bas, sous réserve des droits de propriété revendiqués par la commune d'Evionnaz.

Homologations.

Sont homologuées les concessions, par la commune de Savièse à M. M. Maurer, ingénieur à Fribourg, et Louis Calpini, à Sion:

1. des forces motrices de la Morge, à partir du lieu dit « Entre deux Eaux » au confluent de la Nettage et de la Morge en amont jusqu'au moulin d'Anzier;

2. des forces motrices de la Sarine situées sur le territoire de Savièse.

Pour Martigny.

Il est décidé que l'usine électro-

pu la sortir de sa torpeur. Le géôlier apparut avec un visage ému. Peu à peu, jour par jour, la douceur de la comtesse Zoltany avait conquis cet homme, et chargé sa brutalité en pitié. Il vit sa prisonnière assise devant la fenêtre, et si perdue dans ses songeries qu'il dut élever la voix pour attirer son attention.

— Vous semblez malade, madame, dit-il.

— Non, répondit-elle faiblement, je ne suis pas malade.

Et elle restait, la tête appuyée aux barreaux, la respiration pénible.

Le gardien aperçut, sur la table, le repas à peu près intact.

— Si vous n'êtes pas malade, pourquoi donc n'avez-vous rien mangé? Il faudra des forces pour aujourd'hui.

Elle eut son pâle sourire.

— Vous le voyez, j'ai bu mon lait.

L'homme haussa les épaules.

— Est-ce un repas cela? Pardon, madame, si je vous afflige, mais vous savez que la journée sera pénible. J'ai la mission de vous faire descendre. Une voiture vous attend pour vous conduire au Palais.

Le léger frisson qui la palissait ne la quittait pas; enfin elle lava son visage que sillonnaient de grosses larmes, puis elle dit avec une douceur navrée:

métallurgique « Météor », à Martigny-Ville, doit être placée sous le régime de la loi fédérale sur les fabriques.

Permis de coupe.

Il est accordé les permis de coupe ci-après:

1. au consortage de Griebel, Ober-Ems, pour 100 plantes dans la forêt Griebelalpe;

2. à la commune de Mex, pour 120 mètres fayard dans les forêts des rûpes de Maillaux et Dessous-lez-Balmes.

L'Enseignement Secondaire

Nous recevons de M. le Conseiller national Pellissier la lettre suivante:

St-Maurice, 16 octobre 1909.

Monsieur le Rédacteur

du *Nouvelliste*.

Votre journal de ce jour m'attribue dans le sein de la Commission de l'enseignement secondaire la paternité d'un système que je n'ai pas eu à préconiser.

J'ai simplement soumis à mes honorables collègues les déductions à tirer d'une enquête personnelle auprès de personnalités compétentes. Cette enquête n'a ni la prétention d'être exclusive, ni celle d'être complète.

Toutefois, ces résultats étant de nature à amender le projet du Conseil d'Etat en ce qui touche essentiellement l'article 4 de la Loi à l'étude, il fut décidé de renvoyer ce point spécial à une délégation de quatre membres chargés d'enquêter et d'étudier séparément, puis de discuter la conclusion à soumettre à la commission *in pleno*.

C'est vous dire qu'il n'y a de parti-pris chez aucun de nous et que nous nous réservons, après examen approfondi, de nous ranger aux avis et aux propositions nous paraissant correspondre le mieux aux besoins actuels de la formation intellectuelle de nos jeunes concitoyens.

Veillez agréer, Monsieur, mes compliments distingués.

M. PELLISSIER, député.

Le Devoir des Chefs

(Corresp. partic.)

Notre impartialité bien connue nous fait un devoir de publier la correspondance suivante:

Il a été beaucoup parlé et beaucoup écrit, ces derniers temps, au sujet du referendum obligatoire. La discussion a même, un moment, soufflé en tempête dans les feuilles politiques du canton. Maintenant que voilà le calme revenu — pour longtemps, j'espère — veuillez permettre à l'un de vos assidus lecteurs de dire ce qu'il pense de cet instrument que la nouvelle constitution a mis entre les mains du peuple souverain.

Tout d'abord, on va, me semble-t-il, un peu loin si l'on prétend attribuer au referendum la vertu ou la valeur d'une panacée, ou bien quand, au contraire, on veut voir l'abomination de la désolation. Il ne mérite, sans doute, ni cet excès d'honneur ni cette indignité.

— Oui... aux assises. Je vous suis. Attendez une seconde, je vous prie.

Et, se mettant à genoux devant son Christ, elle regarda l'image divine avec des yeux où les larmes mettaient des rayons. Ses lèvres frémissantes ne pouvaient balbutier de prière; elle ne pouvait que joindre les mains.

Le géôlier essuya brusquement ses paupières humides.

— Madame, madame, l'heure presse. Prenez confiance; vous serez acquittée.

Elle remua lentement la tête, semblant dire par là qu'elle n'attendait plus rien de la vie, que sa sentence était rendue d'avance... Ah! même le comte Zoltany, même son Max avait douté d'elle!...

Elle se leva, descendit l'escalier humide, monta dans la voiture qui l'attendait, et, bientôt, elle arriva au Palais.

Dans la salle, l'impatience grandissait. Enfin, une porte fut ouverte à deux battants, et la comtesse Elisabeth Zoltany apparut entre deux gardiens. Elle était revêtue de noir, comme en deuil de sa propre vie; une teinte rosée empourprait ses joues, montrant ainsi, au dehors, l'émotion fébrile dont elle était agitée au dedans. Jamais elle n'avait été si divinement belle. Une soude rumeur passa sur la salle.

(A suivre.)

Le referendum obligatoire n'est pas, il est vrai, la condition *sine qua non* du bonheur d'un peuple. Mais est-il juste de l'accuser de tous les maux et de le charger de tous les péchés d'Israël? Et, pour parler spécialement du Valais, y a-t-il vraiment lieu de se montrer particulièrement sévère à l'endroit de cette institution démocratique et de l'emploi que notre peuple en a fait jusqu'ici? Sur une douzaine de lois et décrets soumis au referendum depuis le vote de la constitution de 1907, deux seulement ont été repoussés. Ce résultat est superbe quand on le compare aux hécatombes de loi exécutées chaque année par le peuple dans les autres cantons dotés comme le nôtre du referendum obligatoire.

Et parmi les lois ou décrets adoptés par les électeurs valaisans figure celui qui augmente éventuellement le taux de l'intérêt de la Caisse hypothécaire, un tel vote est tout à l'honneur du sens politique et de la maturité d'esprit de notre peuple. Nous pouvons en dire autant de l'adoption de la loi sur l'assurance du bétail et de celle sur l'instruction primaire, qui n'avaient pas été sans soulever certains courants contraires.

Nous sommes, certes, les premiers à déplorer l'échec des deux lois repoussées par le souverain, surtout de celle relative à la gendarmerie. Mais on peut tenir pour certain que, à la première occasion, le peuple, mieux instruit, ne manquera pas de réparer son erreur d'un moment. Quant au décret sur les traitements des employés de l'Etat, qui sait si le peuple n'a pas vu une sorte d'invite à le rejeter, dans le fait qu'on voulait bien le soumettre à sa sanction, alors que la constitution ne rendait cette formalité nullement obligatoire, au vu de sa portée restreinte?

D'ailleurs, pour en revenir au vote populaire du 26 Septembre dernier, est-il bien sûr que le referendum facultatif, que l'on prône tant, n'aurait pas eu des résultats plus fâcheux encore? Qui, en effet, oserait affirmer qu'il ne serait venu à l'idée de personne de demander le referendum sur la loi des traitements des instituteurs? Cette éventualité n'était nullement invraisemblable; qu'il suffise de rappeler certain article nettement hostile paru dans le *Briger Anzeiger*. Or, le referendum, une fois demandé sur une question de ce genre, aurait très certainement provoqué une agitation qui eût été fatale à la loi.

Ne médions donc pas trop du referendum obligatoire; surtout ne soyons pas si prompts à jeter la pierre au peuple valaisan et à le vitupérer et le dénigrer pour l'usage qu'il en a fait jusqu'ici, alors qu'à tout prendre il a montré une sagesse, un esprit civique qui peut être donné en modèle à la Suisse tout entière.

N'oublions pas non plus que le referendum obligatoire est dans les traditions séculaires de notre Valais, justement fier de ses institutions démocratiques. C'est le régime radical de 1848 qui a supprimé — et pour cause — tout appel au peuple dans les questions qui l'intéressent le plus. Jamais, par exemple, le peuple valaisan n'eût ratifié la spoliation des biens du clergé si la question avait été soumise à son verdict.

Noas ne faisons du reste, nulle difficulté de reconnaître que le corps électoral peut avoir ses caprices, ses accès d'humeur parfois fâcheux aux lois qui lui sont soumises. Mais il appartient aux hommes qui, par leur situation politique et sociale, ont en quelque sorte charge d'âme vis-à-vis du peuple, il leur appartient d'instruire ce peuple sur ses devoirs quand il est appelé à exercer ses droits. Or, cette mission éducatrice a-t-elle toujours été bien remplie? En toute franchise, qui oserait le prétendre? On se donne énormément de peine, en temps d'élections, quand les personnes sont en jeu. Si l'on prenait la moitié de cette peine pour éclairer les citoyens sur les actes législatifs sur lesquels ils doivent se prononcer, l'on n'aurait pas à déplorer des surprises du genre de celle du 26 Septembre, qui, du reste, nous le répétons, ne constituent que des faits isolés.

Ainsi l'institution du referendum impose des devoirs non seulement au peuple dans son ensemble, mais aussi à ses chefs, à ceux qui ont mission de l'instruire, de former son jugement, d'élever sa mentalité, d'ouvrir son intelligence sur les besoins généraux du pays. Par l'accomplissement de ce devoir, on habituera les citoyens à regarder un peu plus loin que leur horizon personnel ou celui de leur commune ou de leur district, à comprendre mieux la solidarité nationale et la nécessité de subordonner les intérêts particuliers à l'intérêt général.

Et de cette manière, si chacun, du haut en bas de l'échelle, remplit ses obligations envers le pays et envers le peuple, le referendum obligatoire, en associant étroitement le peuple à l'œuvre de ses législateurs, répondra pleinement à son but et, loin d'être un sabot, comme on le lui reproche, deviendra de plus en plus un instrument de progrès et de paix, par le concours harmonieux de tous à la prospérité et au bonheur de la patrie.

Clinique de St-Amé

La Semaine littéraire de Genève, du 9 octobre donne sur l'œuvre de St-Amé, le bienveillant article que nous reproduisons ici:

« La Clinique des Sœurs de St-Maurice »

L'autre jour, en feuilletant la *Nouvelle Héloïse*, je tombais sur ces mots qui se rapportent aux montagnes du Valais: Les méditations y prennent je ne sais quel caractère grand et sublime, proportionné aux objets qui nous frappent, je ne sais quelle volupté tranquille qui n'a rien d'acre et de sensuel. Il semble qu'en s'élevant au-dessus du séjour des hommes, on y laisse tous les sentiments bas et terrestres, et qu'à mesure qu'on approche des régions éthérées, l'âme contracte quelque chose de leur inaltérable pureté. On y est grave sans mélancolie, paisible sans indolence, content d'être et de penser: tous les désirs trop vifs s'émeussent, ils perdent cette pointe aiguë qui les rend douloureux, ils ne laissent au fond du cœur qu'une émotion légère et douce, et c'est ainsi qu'un heureux climat fait servir à la félicité de l'homme les passions qui font ailleurs son tourment. Je doute qu'aucune agitation violente, aucune maladie de vapeur pût tenir contre un pareil séjour prolongé, et je suis surpris que des bains de l'air salubre et bienfaisant des montagnes ne soient pas un des grands remèdes de la médecine et de la morale.

Le lyrisme en moins, ce sont à peu près les réflexions que je faisais en suivant le sentier qui court dans les prés, au pied de la montagne, et relie à l'Orphelinat des Sœurs de St-Maurice la clinique de St-Amé, que les mêmes Sœurs ont fondée, il y a huit ans, dans un des plus beaux sites du Bas-Valais.

Comme je les bénissais, ces bonnes Sœurs, de n'avoir pas construit un bâtiment tout neuf, bien laid, et percé d'innombrables fenêtres! Par esprit d'économie, — et ici, heureuse rencontre; l'économie et l'esthétique se trouvent d'accord, — elles ont tiré parti de ce qu'elles avaient sous la main, une bonne vieille bâtisse pas trop régulière, qu'on a restaurée et adaptée à sa destination nouvelle, sans rien lui ôter de son pittoresque. Une tour, des balcons, un toit mouvementé, attirent et amusent de loin le regard. Un immense pré, admirable pelouse naturelle, s'étend devant la façade dont les fenêtres ouvrent sur le formidable massif rocheux de la Dent de Morcles. Au midi, un verger rempli d'arbres fruitiers, avec des bancs sur lesquels les convalescents viennent s'asseoir, pour humer l'air et le soleil. Et au nord, une charmante promenade, sentier taillé au flanc de la montagne, parmi les hêtres et les cornouillers, par les soins de M. le Chanoine Bourban, le savant archéologue, qui est directeur de l'établissement.

Mais entrons dans le vestibule,

peint à l'émail au ripolin, comme tout l'intérieur de la maison, voici le bureau, puis la chapelle, et au-delà la petite pièce garnie d'un lit blanc. dernière étape de ceux que l'on n'a pu guérir et qui s'en vont au cimetière. Elle n'est pas lugubre, avec son crucifix et l'affirmation consolante que la foi a écrite sur la porte: « Ils ressusciteront ».

Dans cette chambre mortuaire, dans la chapelle, dans les salles que parcourt le pas feutré des religieuses, une pensée revient sans cesse à l'esprit: pour ceux qui souffrent, pour ceux qui meurent, rien ne vaut le vieil Evangile. La raison a beau nous faire partisans de la laïcité des Hôpitaux, notre cœur ne s'en dilate pas moins quand nous entendons prier au chevet des malades. Et quelles gardes salariées vaudront jamais ces femmes qui n'ont pas au monde d'autre raison d'être que de soulager des souffrances! Pour être une bonne infirmière, il faut être une apôtre. Or, il est de toute évidence que l'on trouve plus d'apôtres parmi des femmes qui ont renoncé au monde, religieuses catholiques ou diaconesses protestantes, que parmi celles qui sont engagées dans les liens de la famille.

La Sœur qui veut bien me faire voir la maison est une femme intelligente, que l'on sent supérieure par le jugement et le sens pratique. Ses explications nettes, claires, vont droit à l'essentiel. Et quel sourire affectueux, encourageant, quand elle parle aux malades! Deux jeunes femmes, opérées du matin, semblent toutes réconfortées en la voyant s'approcher de leurs lits. D'autres, en voie de guérison, plaisantent gaiement avec elle, comme elle traverse leur dortoir pour me faire admirer, de la fenêtre, la vue de la vallée du Rhône qui déploie, dans les ombres du couchant, sa majesté bleuâtre. L'air d'automne, très doux entre à flots par les croisées grandes ouvertes. Et on entend, atténué par la distance, le sifflet des locomotives qui marcourent dans la gare de St-Maurice, une des plus actives de la Suisse depuis le percement du Simplon.

La Clinique occupe sept Sœurs, dont trois ont fait leurs études d'infirmières à la Croix-Rouge de Paris. Ces sept Sœurs ne chôment pas; il suffit pour s'en convaincre, de savoir que la maison peut recevoir à la fois jusqu'à cinquante malades.

Ce chiffre, il est vrai, est rarement atteint. Cette année, c'est-à-dire de janvier à la mi-septembre, moment où je visite la Clinique, on a hébergé cent quatre-vingt-dix malades. Sur ce nombre, soixante-quatre ont subi des opérations. Celles-ci sont faites par des chirurgiens habiles, dont un de Monthey, quelquefois par des chirurgiens venus de Lausanne. La salle d'opérations, peinte au ripolin bleu de ciel, avec de petites hirondelles, dues au pinceau d'une sœur artiste, est presque gaie, si toutefois pareil local peut jamais être gai. Avec son vitrage envoyant d'en haut un jour abondant, sa table d'acier articulée, tous ses accessoires reluisants de propreté, elle me semble, sous réserve de mon incompetence, le dernier mot du progrès. Tout ce qui sert au pansage, à l'opération, est emporté immédiatement au bout du jardin et immédiatement brûlé dans la cheminée du four spécial, où l'on fait cuire la viande des porcs. « Car nous avons des philosophes à quatre pattes » me dit la Sœur en souriant. Une vingtaine de poules picorent aussi dans leur enclos; leurs œufs sont précieux pour la nourriture des malades.

Au premier étage, un certain nombre de chambres particulières reçoivent des malades en état de payer la modique pension de cinq francs par jour. Une jeune Anglaise, atteinte de méningite, vient justement d'être descendu de Fins-Hauts. Avant l'installation de la Clinique, il aurait fallu, au prix de beaucoup de fatigues et même de dangers, la transporter à Aigle, et même à Lausanne, car l'infirmier d'Aigle est souvent au complet. C'est ainsi que l'établissement rend à tout le pays d'alentour d'appréciables services. Très nombreux entr'autres sont les militaires, en

service aux Forts de Dailly et de Sivantan, qui y trouvent journellement un secours intelligent et des soins dévoués. Les ouvriers que la construction de la ligne du Simplon a amenés dans le pays, en bénéficient largement eux aussi.

Un simple détail suffira à prouver le soin vigilant avec lequel les Sœurs prennent toutes les mesures requises par l'antisepsie. Ce printemps, on leur amena quatre soldats et d'autres atteints de la fièvre scarlatine. On sait combien la contagion de cette redoutable maladie est difficile à éviter. Mais ces malades, placés dans des chambres d'isolement, furent si rigoureusement séparés du reste de la maison, les précautions furent si bien prises que personne autre ne fut atteint. Une étuve au même étage que les chambres d'isolement, sert à désinfecter les effets des malades, la literie etc.

Je m'en voudrais de ne pas dire en terminant un mot de la buanderie électrique, installée par les soins de M. le Chanoine Bourban, et dont la Clinique s'enorgueillit à juste titre. Pas de femmes de journées coûteuses, bavardes, faisant peu de besogne et donnant beaucoup d'ennuis. Quelques boutons à pousser ici et là, — la Sœur électricienne se charge de ce soin et le linge sale se nettoie tout seul dans la grande cuve pleine d'eau de savon, pass dans l'essoreuse, et en ressort propre. L'eau repassée au fer électrique, qu'une Sœur manie un peu plus loin. Que ne donneraient pas les maîtresses de maison, dont le blanchissage est un des cauchemars, pour avoir chez elle une installation semblable!

On comprend que ce n'est pas avec les deux francs cinquante que paie par jour les malades ordinaires, qu'un établissement comme celui-ci peut faire ces frais, même dirigé par des religieuses. Il y faut encore la libéralité de ceux qui savent les inappréciables services qu'il rend à tout un canton. Avis aux heureux de ce monde, en quête d'une bonne œuvre à faire.

H. LA COUDRAIE.

Mutations Militaires

Passent dans la landwehr au 31 décembre 1909: les capitaines nés en 1874; les premiers-lieutenants et les lieutenants nés en 1877; les premiers-lieutenants des classes de 1875 et de 1876 prévus pour l'avancement devront pouvoir faire encore en 1910 les écoles nécessaires pour obtenir le grade de capitaine; les sous-officiers de tout grade et les soldats de la classe de 1877 de toutes les armes excepté de la cavalerie: les sergents-majors, fourriers et sergents de cavalerie des classes de 1878, 1870 et 1880, qui ont fait 9 cours de répétition à partir de l'année qui a suivi leur école de recrues; les caporaux et soldats de cavalerie (y compris les trompettes, les trompettes d'état-major, les maréchaux ferrants, les selliers, les armuriers et les infirmiers) des classes de 188, de 1879 et 1880, qui ont fait 8 cours de répétition à partir de l'année qui a suivi leur école de recrues; tous les sous-officiers et soldats de cavalerie nés en 1877, même s'ils n'ont pas accompli tout le service prescrit, à moins que, étant entrés plus tard dans cette arme, ils n'aient pris l'engagement, auprès du chef de l'arme, de servir plus longtemps dans l'élite.

Passent dans la landsturm au 31 décembre 1909: les premiers-lieutenants et lieutenants de la classe de 1869; les capitaines de la classe de 1865; les officiers supérieurs (majors, lieutenants-colonels et colonels) âgés de 48 ans révolus qui en ont fait la demande avant la fin de février 1909; les sous-officiers de tout grade et les soldats de toutes armes de la classe de 1869.

Sortent du landsturm et sont ainsi libérés des obligations militaires au 31 décembre 1909: les officiers de tout grade de la classe de 1857; s'ils n'ont pas déclaré être disposés à continuer de servir; les sous-officiers et les soldats de toute incorporation de la classe de 1861.

Gours du nouveau fusil. — (Corr.) — Le cours d'information pour l'introduction dans l'armée: du nouveau fusil et de la nouvelle munition, a commencé le 14 courant à Wallenstadt. Prennent part à ce cours 150 officiers de toute la Suisse, sous les ordres du Colonel Steinbuch, officier de tir. Pour le Valais nous relatons le nom des Capitaines Jules Delez 1/5 pour le Bas-Valais; Barras et Burgener, pour le Haut-Valais. Le cours est très intéressant. Aussi les participants, en rapporteront un bon souvenir.

† Ayent. — (Corr.) — Le 14 courant est décédé à Ayent, M. l'ancien-président Constantin. C'est une personnalité infiniment aimée et respectée qui s'en est allée à l'âge de 71 ans. Les regrets sont unanimes, comme l'ont témoigné les funérailles auxquelles prirent part des centaines de personnes.

R. I. P.

Bagnes. — Mlle Aline Gard, petite-fille du regretté président Gard, qui avait suivi les cours à l'école ménagère de Fribourg, y a obtenu son *diplôme de 1er degré* de maîtresse d'enseignement ménager. Mlle Gard enseigne la coupe et la confection à l'école ménagère et de couture de Bagnes.

Le cours scolaire commencera mercredi 3 novembre. Les parents qui désirent envoyer leurs enfants à l'école ménagère sont priés de les annoncer au plus vite auprès de la Direction de l'école.

Communiqué

Martigny. M. Hérbert Vuthey, de Martigny-Ville, vient de subir, avec grands succès, ses premiers examens de médecine, à Lausanne. Il est sorti, le premier, de tous les candidats. Nos félicitations.

BIBLIOGRAPHIE

Indicateur "Progrès", à répertoire

Nous venons de recevoir l'Indicateur Progrès, nouvel Horaire suisse des chemins de fer, bateaux à vapeur etc. Après l'avoir parcouru nous voyons que ce petit volume est bien nommé, il réalise un grand progrès dans la composition des tableaux des horaires, et nous ne pouvons qu'en féliciter l'éditeur, M. E. Bochsler, Genève.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Allocations supplémentaires

BERNE, 18 octobre. — Le Conseil fédéral a décidé de distribuer aux employés et fonctionnaires fédéraux une allocation supplémentaire, « pour renchérissement de la vie », de 200 francs au lieu de 150 accordés antérieurement.

Buvons du bon vin

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et amis que, sur les conseils de M. l'abbé CLAVEL, leur directeur, MM. les propriétaires des beaux vignobles de St-Charles (Côte de Rhône) se sont réunis sous le nom d'Union Catholique. Ils ne vendent que le vin de leur récolte. Le rouge est livré à partir de 70 fr. la barrique de 220 lit. et le blanc à partir de 80 fr., logé franco de port à toute gare de Suisse désignée par l'acheteur. Echantillons gratuits. Ecrire à M. le Directeur de l'Union catholique de Vergèze, Gard, France) H51X 5063

Les Sédentaires


A tous ceux qui sont exposés aux pires perturbations de l'organisme causées par le surmenage intellectuel et le manque d'exercice, il convient de compléter l'alimentation ordinaire par un analeptique puissant. Le CACAO BRANDT leur offre sous la forme la plus réduite, l'azote et les hydrocarbures nécessaires au rétablissement intégral du système nerveux. Ne constipe jamais! H1543X Echantillon gratuit. Laboratoires Brandt! 5178 B.J. de la Cluse, Genève.

Messieurs les Exposants
 qui désirent porter à la connaissance de leur clientèle et du public la récompense qu'ils ont obtenue à l'Exposition Cantonale Valaisanne n'ont qu'à adresser leurs ordres d'insertion à

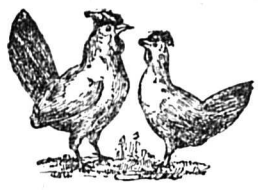
L'Agence de publicité
HAASENSTEIN et VOGLER
 SION, LAUSANNE, etc.

laquelle se charge aux meilleures conditions de la publication d'annonces dans n'importe quels journaux du Canton et de la Suisse

Renseignements, devis et catalogues gratuits et franco
 Sur demande fourniture de clichés-médailles



GALLINEA



de la Maison A Panchaud & ie, Vevey

Cet aliment de la Basse-Cour très concentré, peut être mêlé avec du son, des pommes de terre cuites, des débris de ménage. C'est la nourriture la plus économique et la plus nutritive pour les poules. La nourriture d'une poule coûte environ 6 francs par an. Se vend en sacs de 10, 25 et 50 kilogs à 30 centimes le kg. H3460L

La Gallinea a obtenu les plus hautes récompenses aux expositions d'Aviculture de Lausanne, Neuchâtel, Genève, Chaux-de-Fonds, Aigle, Bièche, Fribourg, Saignelégier, etc.

Les produits concurrents tous de fabrication récente ne sont que de grossières imitations faites par des anciens clients de la maison, qui ont su apprécier les bons effets de la Gallinea et ont essayé de l'imiter.

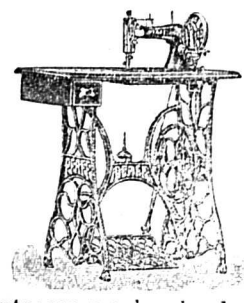
A la même maison on peut se procurer: Phosphate de chaux alimentaire, Farine de viande, Ecaillés d'ultras moulues, Poudre d'os, Sarrasin, Maïs, Gruaux d'avoine, etc. 5066

A, Panchaud & Cie Vevey

Le soussigné avise le **PUBLIC DE BAGNES** qu'il a transféré son atelier à son domicile. **Confection et réparation de chaussures.** Fabrique de soques. **Dépôt de graisse noire et jaune.** Travail prompt et soigné. Prix modérés.

388 Se recommande
MARET Mce cord. Bagnes

Les machines à coudre
PPAFF



sont reconnues les plus douces et les plus durables. Catalogue gratis. En vente chez M. MORET, Horlogerie, Martigny-Ville. H33591L 590

Quinze ans d'expérience n'ont fait que justifier toujours plus la préférence que le public intelligent accorde au

Véritable Cacao à l'Avoine

Marque „Cheval Blanc“

le déjeuner idéal pour chacun, l'aliment sain et substantiel, convenant surtout aux enfants, aux vieillards et aux personnes digérant difficilement. 205

En vente partout, seul véritable, en cartons rouges à 27 cubes, à Fr. 1.30, et en paquets rouges de 1/2 kg., poudre à Fr. 1.20.

Banque de Brigue, Brigue

Correspondant de la Banque nationale suisse
 Compte No 5128

OPÉRATIONS :

Prêts hypothécaires remboursables à terme fixe ou par annuités;
 Achats de bonnes créances;
 Ouverture de crédits en comptes courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements;
 Escompte de papier sur la Suisse et l'Etranger;
 Change de monnaies et devises étrangères.
 La Banque se charge d'exécuter des paiements dans les pays d'outre mer.
 Nous acceptons des dépôts:
 En comptes-courants toujours disponibles à 3%;
 En carnets d'épargne à 4%;
 Contre obligations à 4 1/2%.

Les dépôts du Bas-Valais peuvent être faits chez notre administrateur, Monsieur 5301
Jules MORAND, avocat, à Martigny-Ville qui se charge de les transmettre gratuitement à la Banque.
 La Direction

Compte Chèques Postaux II 453

Fabrique d'Ornements D'EGLISES

Médaille d'Or Sion 1909

Orfèvreries, Bronzes, Cierges

Fournitures d'Eglises

Catalogue des ornements gratis.

ŒUVRE St-AUGUSTIN, St-AURICE

On demande **une jeune fille** honnête, forte et de bon caractère, pour un petit ménage de commerçant de Bex. S'adr. à Monsieur A. CHAPUIS, Négt. Bex. 389

On demande à acheter **une Anesse** ayant du lait. On payerait un bon prix. S'adresser à M. P. DISERENS, Champ des Tisons La Sallaz s. Lausanne. H 14458 L. 5453

On vendra à Monthey le 20 Octobre 1909 près du Cheval Blanc 4 charrs, 1 tombereau, 3 mulets 4 caisses à gravier, 1 hache-paille, 1 hache, 2 colliers neufs. 387

ENTREPRISE de vitrerie

ENCADREMENTS en tous genres

O. Schleicher

→ BEX ←

231

Chaines et sautoirs or, argent, plaqué

ALLIANCES ROY fils

Place centrale Martigny-Ville H. 485 S. 5426

Maison de famille, pour étud. du Collège et Technicum. Dr BARONE, prof. rue du Temple 15, Fribourg. Prép. au Polytechnicum en un ou deux ans. Enseig. de langues modernes. 325 H3747F

OCCASION exceptionnelle pour former une Fanfare

A vendre plusieurs séries d'instruments en cuivre, remis à neuf et bien accordés, composés comme suit:

3 Cornets à Pistons sib. fr. 27 » 81
 2 Bugles à Pistons sib 32 » 64
 3 Altos à Pistons mib 37 » 111
 3 Barytons à Pist. sib 42 » 126
 1 petite Basse » » 52
 1 Contrebasse » mib » 62
 1 » » sib » 90

Total Fr. 586

Nous cédonns la série complète au comptant pour la somme de Fr. 530 franco station clients. Il sera aussi vendu des instruments séparément au prix indiqué ci-haut. H5974Q 5419

HUG & Cie Bâle.

On demande **une jeune fille** forte et active, sachant faire un peu la cuisine et les travaux d'un ménage soigné. Bon gage. Adresser les offres avec références à M^{me} BRISACHER-STAPPUNG 381 Aigle.

Ecole supérieure de Commerce pour les jeunes filles

Fribourg (Suisse)

L'enseignement est donné par des professeurs de l'Université, du Collège S. Michel et de l'Institut Ste Ursule, nommés par la Direction de l'Instruction publique du Canton de Fribourg.

A la fin de la troisième année d'études, les élèves peuvent obtenir le diplôme de baccalauréat ès-sciences commerciales.

La rentrée est fixée au **mardi, 5 octobre.** Pour l'envoi du programme détaillé, ainsi que pour les indications relatives à la pension, s'adresser à la **Direction de l'Ecole, Fribourg.** H3915F 338



LACTINA SUISSE

Lait pour veaux

Aliment complet **REPLAÇANT AVEC UNE ENORME ÉCONOMIE LE LAIT NATUREL** pour l'élevage des veaux, porcelets, etc.

Maison fondée en 1882

5033 en sacs de 5, 10, 25 et 50 kilogs. H34860L

A. PANCHAUD, fabric. à Vevey
 Dépôts chez les principaux Négt. droguistes et grainiers

Asphaltage

H. LAVANCHY & FILS
 VEVEY LAUSANNE
 Rue du Torrent 10 H28660L 5291
 Petit Chêne 3

A. MACHOUD, fers. Martigny-Ville

suc. de J. Veuthey.

Représentant général en Valais: de la fabr. de potagers „Zehringia“, de V. Vermorel pour la „Bouillie Eclair“ de la Maison Bauche pour les **Coffres-forts** --- Grand choix de Calorifères --- Buanderies --- Coupe-racines --- hache-pailles --- Poussettes Outillages pour entreprises; --- Brouettes --- Civières --- Pioches --- Pelles 386 Poutrelles. --- GROS & DÉTAIL. --- Téléphone.

BULLETIN D'ABONNEMENT

Veuillez m'abonner au **Nouvelliste** avec Bulletin officiel; sans Bulletin officiel pour un an à partir de ce mois, à l'adresse suivante et prendre le montant en remboursement.

Adresse bien exacte

Nom: _____
 Prénom: _____
 Profession: _____
 Domicile: _____

Découper le présent bulletin et l'envoyer sous enveloppe NON FERME, affranchie par cent. à l'Administration du « NOUVELLISTE », à St-Maurice. Les personnes déjà abonnées ne doivent pas remplir ce bulletin.

Prix d'abonnement: Un an, Fr. 4. avec Bulletin officiel Fr. 5.50.
 § Biffer ce qui ne convient pas.

Agence Agricole Bevaix. Canton Neuchâtel.

Beau froment sélectionné pour semence à 28 fr. les 100 kilogs. Bîes et grains de toute espèce pour la **voilette Tourteaux, Maïs, Farine** etc. Prix très avantageux. H 5835 N 5445

Véritable baume anglais merveilleux
 véritables gouttes balsamiques du couvent. Par douzaine de flacon fr. 2.50 franco. Seuls véritables fournis par la pharmacie Landolt, Nestal Glaris H 1089 G1 5403



Rasez-vous dans l'Obscurité!

Impossible de se couper « Presto »

rasoir anglais le plus pratique et le moins cher du monde. On se rase comme sur du velours et sans aucune connaissance préalable. Ce rasoir dure des années et rase n'importe quelle barbe. Plus d'aiguillage ou de repassage aux dépens du client. Frs. 4 complet, bien argenté, contre remboursement. Le même appareil avec recueil-écume d'un travail très soigné, fr. 4.75. Vente 1908, plus de 100.000 pièces. après 8 jours d'essai s'il ne convient pas, nous remboursons le montant.

H30182X On cherche des revendeurs. 5036

AU JUPITER

Genève, 19, rue Bonivard

«NOUVELLISTE VALAISAN», Tarif d'abonnement pour l'Etranger

Mode d'expédition		Trois mois	six mois	un an
1 fois p. semaine	sans Bulletin officiel	3.—	5.—	9.—
	avec Bulletin officiel	4.50	7.—	13.—
3 fois p. semaine	sans Bulletin officiel	3.50	6.—	11.—
	avec Bulletin officiel	5.—	8.50	15.50

Les abonnements sont payables d'avance par chèque ou par mandat-poste international.

Extrait de viande Siebig

Améliore soupes, sauces, légumes, etc.

BOUILLON OXO

Liquide prêt à la minute.
 1 1/2 à 2 cuillerées à café dans une tasse d'eau chaude.

Favorisez votre journal par vos annonces

GRANDES TEINTURERIES DE MORAT ET LYONNAISE

de Lausanne. s. a.

LAVAGE CHIMIQUE

des vêtements de dames et d'hommes Teintures en toutes nuances des vêtements sans rien découdre H11827L

Nettoyage des gants, Boas, Fourrures, etc.

Dépôts à Martigny M^{me} SAUTIER-CROPT nég. (Bourg) M^{me} Moret-Gay, modes Saxon M^{me} Marie BESSARD tricot. St-Maurice, M^{lle} RAPPAZ, Modes. Champéry, M^{me} Reine C. Genton. Monthey, M^{me} Vve Lometti Rothen. Sierre, M. Pellanda, Av. de la gare.

La GENEVOISE

Compagnie d'assurance sur la vie

GENÈVE.

conclut aux meilleures conditions: Assurances au décès, — assurances mixtes, — assurances combinées, — assurances pour dotation d'enfants. Condition libérales. — Polices gratuites.

Rente viagère aux taux les plus avantageux

Pour renseignements et prospectus, s'adresser à Edouard PITTELOU à Chipis. Agent Général de la Compagnie pour le canton du Valais. H 20751 X 5208

LEUTWYLER & BOREL

BEX Constructeurs BEX

GRANDS ATELIERS DE CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Charpentes — Serrurerie en bâtiment. — Travaux artistiques en fer forgé. Balcons, Rampes, Marquises, Serres, etc. — Appareillage et Fumisterie, dépôts de la fabrique de fourneaux de Sursee. Réparations en tous genres. 5122

— Plans et Devis sur demande —

TÉLÉPHONE - Bureaux: Quai de l'Avançon